

## COMMUNIQUÉ

*POUR DIFFUSION IMMÉDIATE*

---

### MONT-ORFORD : SACRIFIER UN PARC NATIONAL POUR 15 ANS DE SKI !

**Orford, 6 mars 2007** – Un an jour pour jour après la mise en vente d'une partie du Parc national du Mont-Orford, la Coalition SOS Parc Orford dévoile une montagne de surprises dans le dossier. Après avoir épluché l'appel d'offre, la Coalition conclue que le gouvernement s'apprête à sacrifier un Parc national pour faire profiter un promoteur qui pourrait offrir du ski pendant seulement 15 ans! Sans parler des quelques 300 emplois saisonniers du ski qui seraient perdus à long terme.

#### EMPLOIS

Alors que M. Charest s'exclame depuis quelques jours que 1000 emplois sont en jeu, SOS Parc Orford réplique qu'il n'en est rien. En fait, au Mont-Orford il y a 300 emplois saisonniers et 80 emplois permanents, qui couvrent les 4 saisons (golf et ski). Or, la menace de perte de ces emplois exprimée par le promoteur actuel n'est point réelle puisque d'autres promoteurs sont envisageables (Coopérative de solidarité Mont-Orford, Sépaq, etc.) et ce, sans qu'on ne vende le Parc national ni qu'on construise des condos. De plus, les pertes supposées du gestionnaire actuel contrastent étrangement avec les profits des trois montagnes voisines : Owl's Head, Bromont et Sutton.

#### VISION COURT TERME

Alors qu'un récent rapport rédigé par des chercheurs de l'Université de Montréal pour le compte d'Ouranos rappelle que la survie des stations de ski des Cantons de l'Est est compromise par les changements climatiques, le ministre Claude Béchard se ravise et inscrit dans l'appel d'offres (article 26) que l'acheteur n'est tenu d'ouvrir le centre de ski que pendant 15 ans, soit jusqu'en 2022. Cette période courte contraste étrangement avec le bail actuel de 50 ans, renouvelable 20 ans. De plus, lors de ces 15 ans, le promoteur n'est tenu qu'à exploiter une seule remontée mécanique et ne sera pas tenu à ouvrir la station plus de 80 % des journées skiables de la saison, selon une moyenne établie avec le cumul des trois stations voisines. De plus, si la saison dure moins de 100 jours, il peut piger dans un Fonds de fiducie patrimoniale de 3 millions \$, constitué lors de la vente et pour parer à d'éventuelles pertes dues à de mauvaises conditions climatiques (article 41).

#### PARC RÉGIONAL AU BERCAIL

Alors que le rapport du Préfet Nicolet proposait le retour du domaine skiable à un statut de parc régional administré par la MRC, l'appel d'offre en fait fi. En effet, le promoteur qui remporte l'appel d'offres peut vendre à un nouvel acquéreur, avec la seule obligation de l'offrir d'abord à la MRC Memphremagog qui devra donner suite en payant un prix égal à celui du promettant acheteur (ce qui est loin de la somme attendue de 1\$)<sup>1</sup>. Rappelons que la MRC s'est clairement prononcée qu'aucun argent ne devra être investi pour obtenir le domaine skiable même pour entretenir et protéger ce dernier. Non seulement la construction de condos n'aurait pas assuré la survie du ski alpin et de ses 300 emplois temporaires au-delà de 15 ans, mais le projet de Parc régional issu de la consultation-bidon de l'été dernier auprès de la MRC Memphremagog n'aura pas fait long feu, ni consensus.

#### PROFITS AU PRIVÉ

SOS Parc Orford constate que la construction de condos ne servira même pas à sauver les activités de ski. L'acquéreur, pour une somme ridicule de 2 millions \$, pourra mettre la main non seulement sur une autorisation de construction de 750 condos et un profit potentiel de 49 millions \$, mais au bout de 15 années, il aura accès à tout le Mont Orford (458 hectares) et la possibilité de passer à une phase 2 de construction de condos, encore plus payante (article 53)! On comprend que le gestionnaire actuel s'est plaint de pertes en 2002-2003 et 2004 et qu'il a convaincu le gouvernement de lui offrir, contre la Loi sur les Parcs, des terrains au pied des pentes pour construire

---

<sup>1</sup> Car, malgré l'obligation faite à l'acquéreur d'offrir en priorité la montagne à la MRC Memphremagog pour la constitution d'un Parc régional, cet apparent droit de veto est doublé d'une obligation de la MRC de concurrencer « le prix et les conditions offertes par un promettant acquéreur de bonne foi » (article 53).

des condos et, à même les profits de vente de ces condos, d'éponger ces pertes. Or ces pertes étaient dues à des dépenses administratives largement supérieures aux dépenses administratives moyennes des autres centres de ski du Québec et à des frais financiers pour amortir ses investissements d'équipement.

« Alors qu'il se fait du ski depuis 1938 et que cette activité est une priorité pour la région, le gouvernement est prêt à liquider un Parc national au profit d'un promoteur privé qui pourrait exploiter la station de ski que pendant 15 ans! » de s'exclamer Jacques Saint-Pierre de la Coalition.

Tableaux et annexes sont disponibles sur le site [www.sosparcorford.org](http://www.sosparcorford.org)

-30-

**Étude citée :**

Bhawan Singh, Christopher Bryant, Pierre André, Jean-Pierre Thouez. Impact et adaptation aux changements climatiques pour les activités de ski et de golf et l'industrie touristique : le cas du Québec, soumis au consortium Ouranos, 31 mai 2006.

**AU SUJET DE SOS PARC ORFORD**

La coalition SOS PARC ORFORD s'est donnée comme mission de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du Parc. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos, auxquels s'ajoutent plus de 80 000 citoyens et citoyennes du Québec.

**Pour information :**

Jacques Saint-Pierre 514.987.3000 #1657 ou 514.208.0310 (cell)  
Claude Dallaire 819.578.7083 (cell)

## Tableau des rapprochements entre l'appel d'offres pour la vente d'Orford et le Rapport Ouranos

### Texte de l'appel d'offres (15/12/2007)

#### Article 25

« ...nombre de jours d'opération est égal ou supérieur à 80% du nombre moyen de jours d'opération des trois autres principaux centres de ski de la région, soit Owl's Head, Bromont et Sutton. »

#### Article 26

« ...le centre est réputée en opération lorsqu'au moins une remontée mécanique ...est en opération. »

#### Article 26

Le soumissionnaire retenu s'engage à exploiter le centre de ski pour une période minimale de 15 ans

#### Article 41

« ...pour compenser les pertes d'exploitation du centre de ski dues à une saison de ski de 100 jours et moins résultant de mauvaises conditions climatiques... »

#### Article 44.

« À l'arrivée du terme de 15 ans mentionné à l'article 37, le constituant recouvrer du patrimoine fiduciaire...les sommes qui y sont accumulées... »

### Texte du Rapport Ouranos (été 2006)

#### 1.3.2

Régions visitées...Cantons de l'est

Stations et personnes contactées...

Glen/Orford/Owl's Head/Sutton/Bromont

-

#### 3.3.2

Noms des stations et personnes contactées:

Station du Mont Orford

M. André L'Espérance

#### p.5

«Il y aura une diminution de la saison de ski marquée dans les prochaines années, surtout pour les régions situées plus au sud du Québec: Montréal et les Cantons de l'est.»

idem



## Principaux impacts du Rapport Ouranos sur les activités de ski alpin à Orford(\*) .

« Il ya aura une diminution de la saison de ski marquée dans les prochaines années, surtout pour les régions situées plus au sud du Québec : Montréal et les Cantons de l'est. » (p.5)

« La saison de ski, même en fabricant la neige à -2 C ou à -5 C, risque d'être sérieusement compromise, pour les Cantons de l'Est (Sutton) se limitant à 67 jours (à - 5 C) à 90 jours (à -2 C) (2010-2039) et à 36 jours (à -5 C) à 68 jours (à -2 C) (2040-2069. »(p.5)

« Pour le ski, il y a des périodes critiques de gains de revenus, surtout pour les touristes venant de l'extérieur (Etats-Unis, Ontario, Europe) : la fête de l'action de grâces aux Etats-Unis à la fin de novembre, les vacances de Noel en fin décembre-début janvier, la relâche scolaire du début de mars et, dans certains cas, les vacances de Pâques au début d'avril. En effet, les stations planifient la rentabilité de leur saison en prévoyant réaliser un tiers de leur chiffre d'affaires à Noel, un tiers en janvier et février, et un tiers en mars pendant les périodes de congé.

Dans certains cas, les périodes critiques telles que Noel, la relâche scolaire du début de mars et les vacances de Pâques seront complètement ratées, avec des pertes importantes de revenu. »(p.6)

« La fabrication de neige, si ce n'est pas déjà le cas, pourrait être la seule méthode pour continuer à fonctionner. Mais pour les centres de ski au sud du Québec, comme les Cantons de l'Est, celle-ci sera affectée par la durée de saison raccourcie et les conditions douces et pluviales à l'intérieur de la saison »(p.6)

« La capacité à s'approvisionner en eau pour fabriquer la neige devient un enjeu critique. »(p.6)



## La durée de la saison de ski à Orford (selon la combinaison des trois scénarios)

### Période de fabrication de neige à -2 degrés C

Période 1961-1990	16 nov. Au 8 mars	112 jours
Période 2010-2039	23 nov au 3 mars	100 jours

*Conclusion : perte de 12 jours d'enneigement artificiel*

---

### Perte de fabrication de neige à -5 degrés C

Période 1961-1990	4 déc au 8 mars	96 jours
Période 2010-2039	7 déc au 3 mars	85 jours

*Conclusion : perte de 11 jours d'enneigement artificiel*

---

### Le nombre de jours skiabiles à Orford (selon la combinaison des trois scénarios)

Période 2010-2039	Nombre de jours skiabiles
- Avec fabrication de neige à - 2 degrés C	90 jours
- Avec fabrication de neige à -5 degrés C	67 jours

Période 2040-2069	Nombre de jours skiabiles
- Avec fabrication de neige à -2 degrés C	68 jours
- Avec fabrication de neige à -5 degrés C	36 jours

---

*Source : Bhawan Singh, Christopher Bryant, Pierre André, Jean-Pierre Thouez, Impact et adaptation aux changements climatiques pour les activités de ski et de golf et l'industrie touristique : le cas du Québec, soumis à Ouranos Inbc, 31 mai 2006 ( rapport final 2003-2006)*

